



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration économique et sociale

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin en Yvelines

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes

Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration économique et sociale

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150007446

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Guyancourt.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Administration économique et sociale* (AES) est une licence pluridisciplinaire en trois ans dans laquelle sont enseignées les matières principales des sciences sociales notamment celles du domaine *Droit, économie, gestion*. Les étudiants y acquièrent des connaissances en droit public et privé, micro et macroéconomie, gestion, histoire, sociologie et psychologie sociale. La formation permet aussi d'acquérir les méthodes et outils associés à chacune de ces matières. S'y ajoutent des enseignements en langues étrangères et informatique et des modules de préprofessionnalisation. La licence mention AES se décline en deux parcours à partir de la troisième année de licence (L3). Le parcours *Développement territorial* (DT) prépare à la fonction publique territoriale et donc aux concours de la fonction publique, le parcours *Ressources humaines* (RH) est plus orienté vers la gestion et l'entreprise privée.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Positionnée dans le domaine *Droit, économie, gestion*, la licence mention AES propose des enseignements de droit et d'économie, mais trop peu de cours de gestion et notamment de comptabilité, avec un seul cours de comptabilité financière

au troisième semestre (S3), ce qui pénalise notamment les étudiants désirant suivre le parcours *Ressources humaines* (RH) en troisième année. Un seul cours de comptabilité publique en semestre 6 (S6) dans le parcours *Développement territorial* (DT) n'est pas suffisant. Les volumes horaires de première année (498h), deuxième année (408h), troisième année parcours *DT* (490h), L3 parcours *RH* (526h) ne permettent pas d'atteindre les 1500h attendues d'une licence.

Les cours de méthodologie, d'expression, de langues et d'informatique sont bien présents. Une langue vivante est suivie par tous les étudiants de la première à la troisième année à chaque semestre pour un volume de 24h en travaux dirigés (TD), ce qui est tout à fait correct, cependant, il n'y a pas de certification proposée. L'informatique n'est enseignée qu'un semestre sur deux en TD également et de façon optionnelle en L3, ce qui ne permet pas aux étudiants d'obtenir la certification C2i. La maquette ne fait pas apparaître d'enseignements d'ouverture en tant que tels ; en revanche, ceux-ci font sans doute partie de l'UE libre dont la liste n'est pas disponible et dont le volume horaire n'est pas précisé. On peut s'interroger sur l'importance de trois crédits ECTS pour un stage optionnel d'un mois proposé au choix en unité libre en troisième année.

Pour l'ensemble de la formation, l'équilibre dans la distribution des ECTS est généralement respecté, on y trouve un nombre de crédits ECTS équivalents pour des volumes d'enseignements sensiblement égaux. Parfois, le découpage des semestres en unités d'enseignement (UE) n'est pas clair dans les fiches d'inscription pédagogique (IP) fournies, par exemple : au S1, on ne comprend pas s'il y a une seule UE disciplinaire pour 18 crédits ou trois unités distinctes de 6 crédits chacune avec un seul élément constitutif (EC) à l'intérieur. C'est a priori le dernier cas au vu des codes des unités d'enseignement (UE), ce qui pose le problème de la compensation prévue.

Le découpage des matières en cours magistraux (CM) et TD est satisfaisant puisqu'en moyenne les deux parcours de la licence mention AES offrent plus de la moitié des enseignements en TD, 58 % pour le parcours *DT* et 57 % pour le parcours *RH* sur l'ensemble du cycle licence.

En ce qui concerne les dispositifs d'aide à la réussite, des enseignements de mise à niveau en mathématiques sont proposés au S1 pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel ainsi qu'un tutorat obligatoire de méthodologie, ce qui n'est pas suffisant. La licence mention AES est sujette à des flux d'entrées et de sorties d'étudiants importants surtout en cours de première année et entre les deuxième et troisième années. La première année accueille en cours d'année des étudiants venant d'autres filières (droit, économie, classes préparatoires...) et en voit partir un certain nombre (pas de chiffres exacts, mais un taux d'abandon estimé à 30 % entre les deux semestres et un tableau indicateur (bilan des effectifs) dont les taux ne correspondent pas à l'explication donnée par le rédacteur du dossier). En troisième année, le phénomène se résume principalement en l'arrivée d'étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur ou d'un diplôme universitaire de technologie, deux tiers seulement des étudiants de troisième année sont issus de la deuxième année. Il n'y a pas de dispositif particulier permettant de faciliter ou d'encadrer ces flux.

Aucun enseignement de Méthodologie du Travail Universitaire n'est proposé en tant que tel. L'encouragement à la mobilité internationale est faible par recours uniquement au dispositif ERASMUS qui demeure quasiment non utilisé. Le pilotage est fait au niveau de l'établissement par la Direction des relations internationales, ce qui n'est pas adapté au cas de la licence mention AES. La formation n'accueille pas d'étudiants en formation continue. Pour les étudiants handicapés ou présentant d'autres caractéristiques (salariés), on note le recours à des aménagements classiques faisant l'objet d'une rapide description dans le rapport de l'établissement.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle et les poursuites d'études, un module de Projet Personnel Professionnel de 12h en S2 est insuffisant. Au S5, un module obligatoire de préparation au stage est prévu avec un accompagnement possible par le service insertion de l'Université. Cette mention de licence permet d'envisager la poursuite d'études vers divers masters notamment *Science politique* ou *Sociologie*. Une seule réunion d'information sur les masters a lieu en troisième année (L3). Le dossier fait état d'un autre module de projet personnel, en L3 cette fois, intégré dans les enseignements dont la présence n'est pas retrouvée dans les maquettes fournies. Aucun chiffre n'est fourni quant au nombre d'étudiants poursuivant leurs études en master. L'information sur les passerelles vers les licences professionnelles est insuffisante. Le taux d'insertion professionnelle est inconnu pour cette licence. Des statistiques existent au niveau de l'établissement, mais les chiffres globaux sont inutilisables au niveau de la licence AES. Aucune information n'est fournie concernant le devenir des sortants non diplômés.

Concernant le pilotage de la mention, les informations sont fournies exclusivement par la fiche d'autoévaluation. L'équipe de formation est très réduite : deux enseignants-chercheurs, deux professeurs agrégés du secondaire, un professeur certifié, ce qui nécessite de faire appel à 15 intervenants extérieurs ; ceci est bénéfique aux étudiants, mais dénote un sous-encadrement important. Le pilotage pédagogique est défectueux en raison de la faiblesse de l'équipe pédagogique qui, malgré son dynamisme ne peut pas faire face à la charge de travail. L'absence de conseil de perfectionnement ou d'une entité pouvant jouer ce rôle pose un problème sérieux d'encadrement pédagogique. L'équipe administrative est réduite à sa plus simple expression, car une seule personne s'occupe de l'ensemble des trois années de licence. Des enquêtes sont menées au niveau de l'établissement et une enquête est fournie par les porteurs de la licence, ce qui montre un réel intérêt pour la population étudiante, notamment dans la volonté d'expliquer le décrochage sans pour autant parvenir à faire baisser

le taux d'abandon précité. Les taux d'étudiants admis même partiellement en deuxième année et en troisième année sont respectivement de 47 % et de 61 % en 2011/2012. Ces taux sont calculés sur la base des inscriptions pédagogiques et ne sont donc pas significatifs.

- Point fort :

- Tutorat et remise à niveau pour les bacheliers professionnels.

- Points faibles :

- Insuffisances disciplinaires essentiellement en gestion liées au faible nombre d'heures en L2.
- Absence de certifications en langues et en informatique.
- Nombre d'heures consacrées au projet professionnel insuffisant.
- Enquêtes sur le devenir des diplômés et non diplômés inexistantes.
- Absence de conseil de perfectionnement.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement de la licence mention AES afin d'atteindre les 1500h prévues par l'arrêté licence et ainsi d'améliorer le fond notamment en gestion. Il serait nécessaire d'intégrer des certifications en langues et en informatique. Il conviendrait de renforcer l'équipe pédagogique. La mise en place d'un conseil de perfectionnement permettrait d'améliorer l'encadrement pédagogique de la licence mention AES donc l'aide à la réussite et de s'interroger sur le devenir du parcours *Développement territorial*. La mise en place et l'analyse des résultats d'enquêtes sérieuses sur le devenir des étudiants permettraient d'obtenir des données sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des sortants diplômés et non diplômés.



Observations de l'établissement



N° demande : LI-S3LI150007446

Domaine : DEG

Niveau : Licence

Mention : Administration Economique et Sociale

Observation (s) :

I) Pilotage global des formations, caractéristiques organisationnelles relevant de l'Université

L'Université de Versailles Saint Quentin a fait le choix d'une gestion centralisée de certaines propositions pédagogiques ou de services d'information et d'orientation.

Ainsi, les étudiants de nos licences générales souhaitant une certification en informatique ou en langues étrangères doivent s'adresser aux services compétents de notre établissement. Il est à noter que ces certifications peuvent entraîner un surcoût par rapport aux frais d'inscription.

La poursuite d'étude de nos étudiants, leur insertion professionnelle, font l'objet d'enquêtes par les services compétents de l'Université. Nous ne saurions, au regard des effectifs étudiants concernés et du dimensionnement de nos équipes (enseignantes comme administratives), consacrer du temps à l'élaboration d'une telle information, qui en outre ne serait probablement pas d'une qualité supérieure à celle aujourd'hui disponible.

L'aide à l'orientation est principalement assurée par une équipe centralisée composée de psychologues orientateurs et documentalistes, qui interviennent dans le pilotage des modules d'orientation dispensés.

Si nos formations ne possèdent pas de « conseils de perfectionnement » stricto sensu, conseils par ailleurs non réclamés par l'arrêté du quadriennal 2009-2013, elles n'en sont pas moins pilotées.

Le pilotage de chaque formation passe en effet d'abord par des réunions d'équipes pédagogiques et des réunions regroupant enseignants, personnels administratifs et étudiants délégués par leurs camarades. Nos comités « Formation », animés par le directeur adjoint de notre UFR en charge spécifiquement de ces aspects, regroupent les responsables de toutes les licences, les secrétariats pédagogiques, les représentants étudiants.

II) Licences : réaction générale à l'évaluation de l'AERES

Notre UFR a accueilli avec une grande incompréhension l'évaluation de nos licences générales par l'AERES. Nos porteurs de projet, tout spécialement, considèrent que le travail considérable qu'ils ont effectué n'a été que très partiellement pris en compte et ne



comprennent pas l'intérêt d'être évalué sur la base d'une documentation datée et lacunaire. Une demande de rencontre des évaluateurs par les enseignants, les personnels administratifs et les étudiants a été adressée à la présidence de l'Université.

Dans l'attente d'une telle réunion, nous répondons ici précisément aux évaluations effectuées.

III) Licence AES

Présentation de la mention

La licence AES, du fait de sa pluridisciplinarité, prépare avant tout à la poursuite d'études dans un éventail large de masters : gestion, de sciences politiques, de sociologie, d'économie. Elle ne prépare donc pas directement à l'insertion dans la fonction publique ou en entreprise, comme peut le laisser croire le texte de l'évaluation.

Appréciation globale

Le projet 2014-2019 répond à la plupart des critiques formulées sur le contenu :

- Densification des cours de gestion (comptabilité, gestion financière, gestion des ressources humaines) en L2 et L3
- Mise à niveau du volume horaire à 1500 heures sur 3 ans
Ceci étant, les fiches IP consultées par les évaluateurs ne comportaient pas toutes les UE libres proposées. Cette absence est un choix pédagogique, destiné à autoriser les choix les plus larges à l'initiative des étudiants et pour permettre le renouvellement des UE par l'encadrement lorsqu'elles ne donnent pas satisfaction.
La maquette 2014-2019 revient vers des choix davantage encadrés, de façon à fluidifier la gestion des groupes TD et parce que la liberté donnée n'était que très peu mise à profit pour modifier les choix fondamentaux, qui reviennent à ceux permis par l'emploi du temps.
- Les certifications informatique et langues ne sont pas du ressort de la formation mais de l'Université
- « On peut s'interroger sur l'importance de 3 ECTS pour un stage d'un mois » :
Notons que le stage demandé pour mériter 3 ECTS est d'une durée minimum d'un mois ; dans les faits, beaucoup d'étudiants font des stages plus longs (les soutenances intervenant souvent à la moitié ou au tiers de la durée du stage). La valorisation pédagogique d'une mission opérationnelle est un axe fort de notre licence qui la distingue des autres formations en sciences sociales. Son poids en ECTS, égal à celui de 24 de cours d'informatique, est à ce titre sous-dimensionné si l'on considère l'objectif de professionnalisation.
- Clarté des fiches IP : nous prenons bonne note des difficultés rencontrées par les évaluateurs, du fait d'un « 18 ECTS » positionné un peu haut dans la fiche ; les fiches du projet sont plus claires. Notons cependant que les étudiants remplissent ces fiches lors de



séances organisées par l'encadrement avec assistance du secrétariat (et des tuteurs en L1), ce qui évite les erreurs.

- Aide à la réussite : l'enseignement de « Méthodologie générale et technique d'expression » est réorienté dans le nouveau projet vers davantage de travaux de niveau universitaire (techniques d'expression, de lecture, bibliothèque ...) ; les heures de tutorat sont doublées au S1, accompagnées au S2 d'un tutorat pédagogique, lequel est reconduit au S3
- Significativité des chiffres d'abandon et de réussite : une enquête approfondie et exhaustive sur les présents en cours en Novembre permet de constater que le taux d'échec facial (sur inscriptions) est le fait de phénomènes qui échappent au pouvoir de la formation (doubles inscriptions, erreurs d'orientation générant des départs dès la première semaine, étudiants « fantômes » ne s'étant jamais présentés en TD etc.). A ce titre nous considérons que le taux de « non qualité » que constitue le taux d'échec est à mesurer non pas sur les inscriptions mais sur les écarts de présence en TD entre S1 et S2 (les étudiants en CT étant marginaux).
- Gestion des flux entrants et sortants L3 : les étudiants de L3 venant de BTS et DUT ne font preuve d'aucune difficulté d'adaptation à notre connaissance

Le sous-dimensionnement de l'équipe pédagogique, les contraintes budgétaires, ne permettent pas de faire face à certaines améliorations souhaitées des formations et contraignent le pilotage global :

- Les étudiants de L2 qui ne poursuivent pas en L3 ne font effectivement aujourd'hui l'objet que de très peu d'attention, par manque de temps à consacrer à une population qui, quand elle se réoriente, est généralement en situation de réussite
- L'internationalisation de la formation est un sujet maintes fois reporté.
- L'orientation en L3 (modules de préparation, réunions d'information) restera dans le nouveau projet à l'identique de ce qu'elle est aujourd'hui : un module de 24 heures au S5, une ou deux réunions d'information sur les masters UVSQ en Janvier. Nous compléterons cette information par une aide à la recherche d'information sur les licences professionnelles.

La connaissance du devenir des étudiants (études, insertion professionnelle) est une des missions d'un service commun de l'Université. Il paraîtrait tout à fait déraisonnable de mobiliser les budgets de la formation sur cette tâche, certes importante, mais à nos yeux non prioritaire au regard des autres besoins (comme par exemple le financement de certifications, la participation à des voyages d'études etc.).

Les conseils de perfectionnement n'étaient pas requis lors de l'élaboration du précédent quinquennal 2009-2013. Nous en mettons en place dans le nouveau projet.

Points forts

La « remise à niveau des bacs professionnels » n'a pas été analysée comme un point fort de notre formation mais comme une fausse promesse. Le taux d'échec des bacs professionnels est de 100% ; leur « remise à niveau » nécessiterait une formation dédiée à part entière. Dans le nouveau projet,



les heures d'accompagnement sont plus que doublées mais l'affichage d'une remise à niveau a été retiré.

Points faibles

Certifications et connaissances de l'orientation des étudiants sont du ressort de l'Université.

Les conseils de perfectionnement n'étaient pas requis lors de l'élaboration du précédent quinquennal 2009-2013.

Recommandations

Les recommandations de l'AERES sont conformes à nos propres projets et demandes pour le quinquennal 2014-2019. En revanche, il est à noter que certifications, enquêtes d'insertion et poursuites d'études sont aujourd'hui dans les mains de services communs.